

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [12]

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VISITE AUX DETENUES DE HINDELBANK NOËL EN PRISON

Hindelbank, seule prison suisse pour les femmes, accueille des détenues qui, pour une durée moyenne de deux ou trois ans, purgent leur peine au milieu de la large campagne bernoise.

Dans les couloirs de la prison, c'est aux détenues elles-mêmes que l'on demande son chemin ; on en rencontre qui se baladent, avec sur l'épaule une brosse où se balance une serpillière. Mettons les plus perspicaces au défi de distinguer une prisonnière d'une employée ! A Hindelbank, il n'y a que les hommes dont on soit sûr, et encore, les chances d'en rencontrer sont rares... Bien sûr, les lourdes peines et les éléments dangereux ne courent pas le guillemet. Un quartier de haute sécurité leur est réservé.

La direction s'étonne d'un intérêt journalistique romand. Si les quotidiens alémaniques consacrent souvent des articles à cette prison, les correspondants « welches » ne tournent guère leur plume vers Hindelbank. Le sort des détenues romandes (environ 15 %) n'inspire guère les rédactions.

Nous avons voulu, quant à nous, y aller voir de plus près, à une époque de l'année où la privation de liberté est ressentie comme particulièrement cruelle.

Ici, ce n'est pas tous les jours fête, et celle de la Nativité l'est encore moins que les autres. Noël bat le rappel des familles dans la paix et l'amitié. Ici, Chalendes se heurte à trop de solitude. Les détenues les plus chanceuses avancent ou reculent leurs congés afin de rentrer dans leur famille.

Pour celles qui restent, le 22 décembre est la journée des visites. Au soir de Noël, la veillée s'organise selon les vœux des prisonnières. Elles la passent en musique, autour des bougies et d'un bon repas. Une cérémonie religieuse se célèbre dans la chapelle où un énorme sapin décore la sobriété du lieu. Les cadeaux ne sont pas oubliés. Les établissements de Hindelbank offrent à chaque détenue une attention particulière. Elles reçoivent aussi, pour la circonstance, un colis de l'extérieur de sept kilos au maximum.

LA TRISTESSE EN PLUS

Durant la période des fêtes, la direction prévoit des divertissements supplémentaires tels que des films ou des concerts. Certaines détenues ne participent à aucune festivité et s'enferment dans le silence de leur cellule. « Vivement demain, pensent-elles, qu'on en finisse de remuer des souvenirs qui rendent la marche du temps encore plus pénible. »

A la Saint-Sylvestre, quelques quartiers organisent un bal costumé. Les femmes commandent un repas, déco-

rent la salle commune et mobilisent tout leur enthousiasme pour que la nouvelle année débute joyeusement. L'alcool est prohibé. Elles oublieront dans la limonade les réjouissances du passé.

Après les fêtes, une vague de déprime en appelle aux tranquillisants réclamés plus souvent qu'à l'ordinaire. « Cette tendance à la dépression, relève la direction, frappe aussi bien les citoyens libres que les détenues. Nous essayons tout au long de l'année, de freiner l'abus de médicaments, en accord avec les intéressées. Certaines adeptes des stupéfiants sont aujourd'hui désintoxiquées. »

AVEC LES ENFANTS

Pour les mères d'enfants en bas âge, la période de Noël et la détention en général sont rendues plus supportables grâce à la présence de leur bambin. Unique en Suisse, ce quartier pénitentiaire admet des enfants jusqu'à l'âge de deux ans environ, qui partagent la punition maternelle. Mais la règle est élastique. Ainsi Manuela fêtera son troisième anniversaire à Hindelbank. Etrangère au pays, elle retrouvera sa Bolivie natale quand sa mère aura payé sa dette à la société.

Au pénitencier de Frankfurt-Preungesheim, la plus grande prison pour femmes d'Allemagne, les enfants sont acceptés jusqu'à l'âge de cinq ans et fréquentent les écoles maternelles publiques. A Hindelbank, les lourdes peines suppriment



automatiquement ce droit car Peter Egen, directeur de la prison depuis un an, n'imagine pas retirer un enfant à sa mère après quelques années de détention commune.

Les étrangères constituent 31 % des effectifs de la prison. Un problème non seulement pour la direction, mais aussi pour les détenues indigènes. Généralement Sud-Américaines et arrêtées pour trafic de drogue, ces jeunes femmes écopent de longues années de détention. Or, s'enfuir de Hindelbank ne de-

mande pas un projet mûrement réfléchi. En parquant ma voiture dans l'allée qui conduit aux différents bâtiments pénitentiaires, j'ai pensé : « pour la sortie, Mesdames, c'est tout droit ! » Effectivement, les évasions se produisent à l'occasion des promenades ou des soirées récréatives.

ETRANGERES EN CAVALE

Les Suissesses hésitent à « franchir le mur » parce qu'elles sont rapidement repérées. Les quelques évasions déplorées ces derniers temps ne concernent aucune native du pays. Les étrangères, par contre, s'envolent très vite Outre-Atlantique. Ces fuites, qui resserrent les mesures disciplinaires, exaspèrent Régula, l'une des prisonnières : « Elles disparaissent et demeurent introuvables. Je comprends leur besoin d'air libre, mais celles qui restent en subissent les conséquences. Et ceci dit sans xénophobie ! » ajoute-t-elle.

En 1981, on comptait une quarantaine de pensionnaires. Aujourd'hui, plus de nonante femmes se partagent la place disponible. Cette bousculade aux grilles est en partie due à l'augmentation des peines et au trafic des poudres blanches qui ne conduisent pas seulement au nirvâna !

Le directeur jongle avec de multiples problèmes d'organisation, notamment dans le secteur des ateliers qui n'offrent pas toujours aux femmes des propositions intéressantes. Notons toutefois que les offres d'emploi s'adaptent parfaitement aux qualités féminines traditionnelles. La blanchisserie, la couture, la cuisine, le jardinage, l'agriculture attendent des mains de ménagères. On compte sur l'effet thérapeutique des travaux manuels. Les étrangères sont généralement affectées à l'atelier de cartonnage afin de limiter les dangers d'évasion. C'est, en effet, le seul atelier qui peut être rejoint sans passer par l'extérieur.

LA REINSERTION PAR LE TRAVAIL

Les problèmes de chômage s'infiltrent aussi dans le pénitencier. Pour arrondir leurs fins de mois, les femmes s'engagent comme employées aux cuisines, aux offices ou à l'économat de la prison. La direction, consciente de la situation, établira prochainement de nouveaux postes de travail tout en projetant d'ouvrir un atelier d'activités créatrices.

Le travail en prison, correspondant aux aptitudes des détenues, doit leur permettre de gagner leur vie une fois libérées. Il devrait, par conséquent, être adapté aux exigences du marché du travail et non pas restreint à des travaux de

ménage, de couture ou de fabrication en série. C'est là la prise de position de la Commission fédérale pour les questions féminines.

Les détenues ont aussi la possibilité d'apprendre un métier en vue d'une meilleure réinsertion. Leur bagage scolaire correspondant à celui de la moyenne de la population, les chances de succès d'une formation professionnelle sont donc réelles. Actuellement, une jeune femme termine un apprentissage de jardinière, une autre celui de cuisinière.

Lorsque la détermination est évidente, précise la direction, cette formation se poursuit pendant les heures normalement consacrées au travail.

Durant leur temps libre, les prisonnières peuvent suivre des cours de langues donnés régulièrement par des professeurs venus de l'extérieur, ou une formation commerciale par correspondance. Très soutenu au début des cours, l'intérêt faiblit souvent rapidement. Il est important que les propositions d'améliorations professionnelles et intellectuelles ne demeurent pas reléguées au rang de simple loisir de fin de journée. L'expérience du grand pénitencier allemand prouve que l'assiduité et la persévérance des élèves sont plus grandes si les cours n'ont pas lieu exclusivement pendant les heures de récréation.

LE COMITE DES DETENUES

Pour l'organisation des distractions, la direction de Hindelbank décide, en collaboration avec les pensionnaires, des soirées culturelles où seront présentés des films, des pièces de théâtre, des concerts ou des conférences.

Sabrina, rencontrée sans l'ombre d'une gardienne à nos côtés, me parle avec enthousiasme du comité des détenues, innovation à Hindelbank.

Depuis peu, la direction se penche sur les souhaits des prisonnières et cherche à mieux connaître leurs besoins. Sabrina a déjà échafaudé tout un programme d'interventions. Sportive par passion et par obligation (quand on s'ennuie, on mange), Sabrina estime que, par rapport aux prisons masculines, Hindelbank est défavorisée sur le plan des activités physiques. Pour l'instant, les 40 minutes de jogging se courent dans un jardin de 60 pas ! La jeune femme a mis sur pied un cours d'aérobic suivi par une quinzaine de détenues surveillées bénévolement par la prof d'anglais. Sabrina espère bien convaincre la direction de transformer le gazon en stade pour les sports d'équipe. Le comité des détenues lui soumettra aussi un projet d'ouverture d'un magasin comme il en existe dans différentes prisons. ▶

HABILLES PAR LA MAISON

Les petits problèmes de la vie quotidienne prennent rapidement de grandes proportions lorsque l'indépendance est muselée. Comme le dit ironiquement Sabrina « nous sommes habillées par la maison ! » « Et jusqu'au slip ! » ajoute Régula.

En entrant à Hindelbank, elles ne laissent pas seulement leur liberté à la porte mais aussi leur garde-robe. Elles accusent toutes le coup, car l'habillement est l'un des plaisirs que personne ne se refuse. Les détenues s'emploient alors à dénicher parmi les vêtements mis à disposition, des tenues plus ou moins assorties.

« Il serait difficile que chacune ici conserve ses affaires, relève Mme Müller, secrétaire de direction. Un joli pull disparaîtrait en un clin d'œil, le clivage social serait nettement marqué, sans compter l'entretien des différents textiles. » A Hindelbank, tout bout à 90°. Cela détruit à coup sûr les microbes qui ont librement choisi la détention !

Une employée à plein temps s'occupe uniquement des vêtements personnels des prisonnières. Ils sont inventoriés, lavés, repassés, apportés au nettoyage chimique si nécessaire, et rangés dans d'immenses armoires pour de longues années.

Alors, les femmes extériorisent leur personnalité dans la décoration de leur cellule. Un grand panneau d'affichage leur permet d'épingler dessins, photos, souvenirs, mais plantes vertes, tapis et poufs passent un examen d'admission avant d'agrémenter les chambres.

VISITES PUDIQUES

Les visites, autorisées le samedi deux fois par mois, pour 3 heures, apportent des nouvelles fraîches de l'extérieur. Pas d'aparté ni d'intimité. La salle de gymnastique réceptionne visiteurs et prisonnières. Ceux qui s'aiment se touchent du bout des lèvres, du bout des doigts, mais le coude à coude retient les plus passionnés.

Pourtant, régulièrement, la vie sexuelle des détenus (notez le masculin !) défraie la chronique. On s'interroge sur l'opportunité de leur offrir des « chambres d'amour », et cette pratique commence à s'introduire en Suisse. Quant aux femmes, il ne leur reste qu'à s'endormir en rêvant. Le problème est totalement ignoré, étouffé par les tabous. La libido féminine à Hindelbank ? En un mot comme en cent, rien à signaler.

TROP LOIN

Dans la plupart des cas, l'incarcération d'une femme mariée atteint de plein

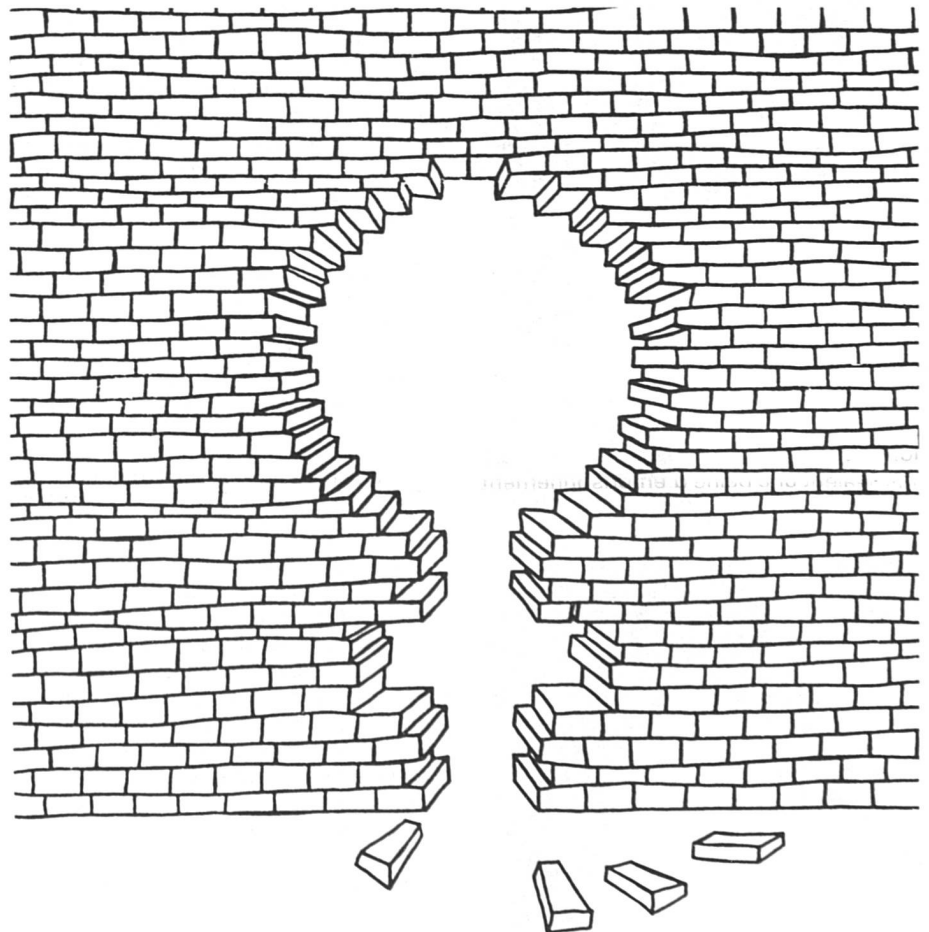
fouet sa famille, son mari bien sûr, mais aussi et surtout ses enfants. Mal située par rapport aux moyens de communication, éloignée par sa situation géographique, la prison de Hindelbank ne favorise pas les détenues originaires de Suisse orientale ou romande. Le coût et la longueur du trajet découragent quelquefois les visites.

En considérant ces difficultés, la Commission fédérale pour les questions féminines, dans son étude sur l'exécution des peines chez les femmes en Suisse, propose la création de nouveaux pénitenciers, au minimum un dans chaque région linguistique.

Les prisons suisses n'ont pas mauvaise réputation. Télévision, journaux, bibliothèque, menus à la carte pour certaines, piscine pour d'autres, ces avantages font plutôt protester le contribuable. Celui-ci oublie facilement ce qu'il manque au détenu : « La liberté, ce bien qui fait jouir des autres biens ». (Montesquieu)

A Hindelbank, comme ailleurs, les prisonnières vivent par à-coups, d'une lettre à l'autre, d'une visite à l'autre, afin d'enchaîner les idées noires, car le tunnel est encore long, la route glissante et les lumières bien faibles...

Elisabeth Sola-Giroud



DES FILMS

- **La Roquette, prison de femmes.** Réalisateurs : Allabéa Martine, Yalter Nil. Durée : 23 mn. Année : 1975. Noir et blanc. Vidéo. Distributeur : Nicole Croiset. Thème : travail collectif sur une prison de femmes à Paris, la Roquette, aujourd'hui démolie.
- **Hortensia, je t'aime, signé Alexis.** Réalisatrice : Quintart Monique. Durée : 52 mn. Année : 1981. Couleur. Peut être vu à la Bibliothèque publique d'information du Centre Geor-

ges-Pompidou, Paris. Thème : des femmes détenues racontent la façon dont elles ont vécu la période d'emprisonnement de leur mari.

- **Prisons de Femmes.** Réalisateur : Veyret André. A2 « Aujourd'hui madame ». Durée : 52 mn. Année : 1975. Couleur. Distributeur : INA. Thème : la vie dans les prisons de femmes en France.

A LIRE

L'étouffoir, par Eliane Borloz, Le Front Littéraire, 1982.

PUNIR, OUI, MAIS COMMENT ?

La Radio suisse-romande interrogeait récemment une détenue d'Hindelbank. Sans se plaindre de la façon dont elle y était traitée, elle a répondu : « On s'y endurecit. »

Peut-être est-ce là le moindre des reproches que l'on peut faire au système carcéral. L'emprisonnement est nocif, nul ne le conteste. Il reste néanmoins nécessaire dans tous les cas où le délinquant représente un risque pour la société, un danger pour les personnes. Mais est-il le seul moyen de réprimer d'autres délits, notamment les petits délits contre le patrimoine ? Et les dégâts que la prison cause à la personnalité et par conséquent à la famille du délinquant se justifient-ils lorsqu'il s'agit de délits relativement mineurs ? N'y a-t-il pas d'autres et de meilleurs moyens de les sanctionner ? Une étude récemment parue aborde ces questions.*

La prison a déjà perdu de son importance au profit du sursis, éventuellement assorti de règles de conduite, et de l'amende. En Suisse, déjà quelque 20 % seulement des condamnations conduisent effectivement à une peine privative de liberté. Mais ne peut-on aller plus loin ? En 1981, 7 500 personnes environ purgeaient une peine d'emprisonnement d'un mois, 2 000 une peine de deux à trois mois, 1 000 une peine de quatre à six mois. Cela suffit à entraîner les troubles psychologiques et sociaux liés à la prison, sans protéger la société plus que quelques semaines. Et les mêmes troubles résultent déjà de la prison préventive, dont il serait peut-être possible de restreindre l'application.

Il serait difficile de résumer ici l'analyse approfondie que fait Me Gisel de la pratique de nos tribunaux et de la doctrine, ainsi que des moyens qu'offre déjà le code pénal, mais qui sont trop peu utilisés, pour substituer d'autres mesures punitives à l'emprisonnement. Elle décrit également de façon complète les expériences faites dans d'autres pays, par exemple en Angleterre, avec les « services à la communauté » que les délinquants accomplissent sous contrôle.

Partie de considérations sociales, elle travaille en juriste ayant une conception très précise des exigences mais aussi des limites du droit pénal : le juge ne doit pas être tenté par des mesures de « redressement » de la personnalité du délinquant, mais doit rester dans la stricte application d'une peine correspondant au délit.

L'étude de Me Gisel débouche sur des propositions précises d'amendements à apporter au code pénal pour l'ouvrir à un éventail plus large de peines restrictives, mais non privatives de liberté. Ainsi en

étendant le système des amendes — diminution de la liberté financière — ou par celui des services à la communauté — diminution des loisirs.

Si « Punir sans Prison » est tout d'abord destiné aux responsables de la justice pénale, y compris les services

pénitentiaires et le patronage, il devrait atteindre un cercle plus étendu de lecteurs. En effet, toute révision du code pénal passe par la politique, et à ce titre il devrait retenir l'attention des partis et d'un large secteur de l'opinion publique. — (fs)

* Punir sans prison, par Me Gisel, Labor et Fides, Genève 1984.

LA DELINQUANCE AU FEMININ

● EN SUISSE

Sur 100 condamnés, 10 sont des femmes. Elles représentent pourtant plus de la moitié de la population. Ces chiffres varient de 10 à 20 % dans tous les pays industrialisés.

Comment expliquer la faible criminalité des femmes ? Parmi les raisons avancées citons les suivantes :

- Les femmes sont moins intégrées à la vie publique et professionnelle.
- Dans les situations conflictuelles, elles ont tendance à choisir des solutions telles que la prostitution, le recours aux médicaments, les maladies psychiques.
- Elles ont reçu une éducation différente les incitant à la subordination.

Dans cet ordre d'idées, on peut se demander si la conception traditionnelle des rôles ne se traduit pas par une certaine indulgence à l'égard des femmes (moins de dénonciations, jugements plus cléments).

Le risque de délinquance est particulièrement grand chez les jeunes puisque plus de la moitié des exécutions de peines concerne des personnes entre 18 et 29 ans.

Les femmes sont condamnées principalement pour des délits concernant le patrimoine et notamment « les vols simples » qui représentent à eux seuls les 2/3 de tous les délits, sans compter l'augmentation des peines infligées en vertu de la loi sur les toxiques.

Les femmes ne commettent guère d'actes de violence. Les lésions corporelles ou les dommages matériels sont dûs, dans la plupart des cas, à la négligence.

Les délinquantes sont fréquemment issues de familles perturbées mais il est faux d'affirmer que la majeure partie des femmes condamnées n'ont fréquenté que des classes spéciales. Il suffit de consulter les rapports annuels des établissements de Hindelbank pour s'en convaincre.

Source : *Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines « Exécution pénale pour les femmes en Suisse ».*

● A L'ETRANGER

En ce qui concerne la situation de la délinquance féminine dans le monde, un rapport des Nations Unies (Vienne 1984) mentionne qu'il ne faut pas sous-estimer la liaison entre la criminalité féminine et les facteurs de développement, y compris les mouvements d'émancipation des femmes et leur accès à l'égalité des droits. (Décidément, le féminisme mène à tout !).

Dans le cas de certains pays, on considère que la religion a une influence bénéfique sur les femmes et contribue largement à assurer la sécurité et la stabilité de la société.

Dans les nations occidentales et américaines, on s'inquiète sérieusement de la participation croissante des femmes à des activités extrêmement dangereuses, en particulier le trafic de stupéfiants (de la direction de réseaux à des services quasi domestiques), et les actes de violence du terrorisme. Les femmes s'associent aussi de plus en plus aux manifestations publiques et jouent un rôle capital dans les désordres graves, les atteintes contre les biens publics ou privés.

Des mesures concrètes ont été appliquées pour lutter contre de nombreuses formes de criminalité et de délinquance féminines. Des possibilités sont offertes aux femmes en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi à égalité de salaire avec les hommes ; la nomination de femmes qualifiées à des postes élevés dans l'administration et dans le secteur privé (l'émancipation donc, a quand même du bon !) ; la fourniture de commodités (eau, électricité, services médicaux, logements) dans les zones rurales pour ralentir la migration vers les villes, et l'emploi d'un nombre croissant de femmes dans les forces de l'ordre. En revanche, certains n'ont pris aucune mesure préventive particulière à cet égard.

Pour conclure, foie de discrimination ! Dans nos régions dites civilisées, la délinquance juvénile augmente à peu près au même rythme chez les filles que chez les garçons. — (esg)